

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE  
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs  
44194 CLISSON Cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉCISIONS

Année 2022

Décision du 8 août 2022

08.2022-20	<p><b><u>ALTER ECO</u></b>  <b>Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « fourniture et pose du mobilier de l'espace de coworking de l'Alter Eco »</b></p>
------------	--

**VU** l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique,

**VU** a délibération n°22.02.2022-17 du Conseil communautaire en date du 22 février 2022 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

**Considérant** que la société Ouest Bureau, sise avenue des Lions 44800 SAINT HERBLAIN, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

**D É C I D E**

**ARTICLE 1 :** de conclure un contrat pour la fourniture et la pose de mobilier dans l'espace de coworking de l'Alter Eco, avec la société OUEST BUREAU, sise avenue des Lions 44800 SAINT HERBLAIN, pour un montant de 5 715,26 € H.T. soit 6 858,31 € T.T.C.

**DIT** qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »


AR-Préfecture de Nantes

044-200067635-20220809-2-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09-08-2022

Publication le : 09-08-2022

  
 Pour le Président,  
 Par délégation,  
 La vice-Présidente  
 Nelly SORLIN

Publication sur le site  
internet le 9/08/2022